# RAVILLE

### Janvier 2012





10 ans !

### La gueule de bois de l'Euro (\*)

En ce début d'année, l'Euro a 10 ans.... discrètement!

Sa mise en circulation avait suscité beaucoup d'enthousiasme. Aujourd'hui, il est accusé par certains, et ils sont nombreux, d'être (le) responsable du marasme de l'Europe, et de notre pays.

Il est légitime de se poser la question :

était-ce une bonne opération?

A chacun de juger suivant ses valeurs.

A propos de valeurs : sur la pièce de 1 F, il y avait la devise fondatrice de la République Française. Seulement 3 mots ... qui <u>devaient</u> avoir une grande signification.

Sur la pièce de 1 €, rien de tel. Il est vrai qu'il n'y a toujours aucun "esprit" européen. Beaucoup ont surtout mis leur énergie à tirer la couverture à eux et à profiter au maximum du système.

Et dans le même temps ils voulaient que, dans les textes, soient inscrites nos "racines chrétiennes".

Actuellement les seules discussions "importantes" tournent bassement autour de l'argent. Avec une grande "trouvaille": la Règle d'Or. A graver dans le marbre de nos constitutions.

Mais tous les ménages sensés savent depuis toujours que l'on ne peut dépenser plus que l'on gagne !

Et cette devise qui a disparu de nos pièces, correspont-elle encore à quelque chose dans notre société?

- Liberté : sachons reconnaître notre chance d'habiter en France et agissons, chacun à notre niveau, pour qu'elle reste une réalité dans tous les domaines.
- Egalité: en paraphrasant Coluche, il est certain que certains le sont plus que d'autres!
- Fraternité: demandez aux plus jeunes le sens de ce mot. Surprises garanties!

  Il est vrai qu'actuellement on utilise plutôt le mot solidarité. Ça fait moins ringard. Mais de plus en plus souvent, le principe ne dépasse pas le stade des bonnes intentions et des belles paroles.

Alors, devant tous les problèmes qu'on nous annonce, et les <del>nouveaux impôts</del> nouvelles taxes encore une fois censées les régler,

#### réjouissons-nous:

le soleil est encore gratuit.

C'est quand même une sacrée bonne nouvelle!

RAVILLE, janvier 2012 Jean-Paul BECKER

(\*): Le Républicain Lorrain, 02 janvier 2012

### Etat civil de l'année 2011

### Naissances

- ➤ Lyonel, fils de André ERHARD et Jocelyne MULLER, le 12 mars (4, rue des Chenevières)
- ➤ Clémence, fille de Pierre BENOIT et Mélanie GERARD, le 9 août (9, rue des 3 cantons)
- ➤ Morgane, fille de Sébastien HOY et Karine DORTEL, le 2 novembre (12, rue de Plappecourt)
- ➤ Loumarie, fille de Sébastien LANGLOIS et Sophie KIEFFER, le 25 novembre (51, rue des 3 cantons)

Mariages

- ▼ Mélanie MAIRE et Nicolas BECKER le 11 juin à Raville
- ♥ Priscilla BRAIDA et Cédric TILLMANN, le 6 août à Courcelles-Chaussy

### <u>Bienvenue à Raville</u>

à:

- \* Régis PAYOT, Isabelle LAY, Steve et Océane (15, rue des Rentiers)
- \* Michel GALLAS, Véronique DEMANGE, Mandy, Leslie et Eliza (23, rue des 3 cantons)
- \* Nicolas PINEL et Elodie BORMIDA (18, en Grand' Rue)
- \* Estelle CHIRRE et Célia (15, rue des Rentiers)
- \* Jean OBIS, Bernadette WOZNIAK et Laura (43, rue des 3 cantons)
- \* Charles BERGER, Delphine BECKER et Aubry (49, rue des 3 cantons)

### En vrac

### Populations légales

Suite au recensement de 2008, les populations des communes sont *actualisées tous les ans* par un calcul effectué par les services de l'INSEE.

Officiellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour Raville, les références légales sont :

population municipale: 248
population comptée à part: 2
population totale: 250

Le prochain recensement en "grandeur réelle" dans notre commune devrait avoir lieu début 2013 (tous les 5 ans).

Urbanisme

A remarquer, parmi les nombreuses modifications :

### \* des <u>nouvelles notions de surfaces</u>

à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, les notions de Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) et Surfaces Hors Œuvre Nette (SHON) sont remplacées par la **surface de plancher** qui est "la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m. Cette surface est calculée à partir du nu intérieur pour ne pas pénaliser les efforts d'isolation par l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments. Les aires de stationnement, les caves ou celliers, les combles et les locaux techniques sont, sous certaines conditions exclus du calcul de la surface".

La notion d'**emprise au sol** qui est la "projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus", intervient en particulier dans le seuil de la dispense du recours à un architecte et dans celui entre déclaration préalable et permis de construire.

#### \* au sujet de la déclaration préalable :

- la surface maximale des **extensions de constructions existantes** est portée de 20 à 40 m² dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu.

Attention : dans ce texte, une carte communale n'est pas considérée comme un document d'urbanisme, donc cette modification ne s'applique pas à Raville.

- un formulaire simplifié de 2 pages (Cerfa n° 13703\*01) est utilisable pour les "petits" projets. Le formulaire initial (Cerfa n° 13704\*01) de 7 pages reste en vigueur, ainsi qu'un autre formulaire (Cerfa n° 13702\*01) concernant les divisions foncières.

Ces formulaires sont téléchargeables sur www.service-public.fr

### protection des usagers

### en cas de hausse anormale des factures d'eau

(loi du 17 mai 2011)

Les services d'eau potable doivent désormais informer sans délai les usagers en cas d'augmentation anormale des volumes d'eau consommés, si cette augmentation est susceptible d'être causée par une fuite sur une canalisation. L'augmentation du volume d'eau est considérée comme anormale si elle excède le double du volume moyen consommé par l'abonné pendant la période équivalente au cours des trois années précédentes. L'usager n'est pas tenu au paiement de la part excédant le double de sa consommation moyenne.

Outre son côté de simplification réelle, ce texte, valable aussi pour la redevance d'assainissement, a aussi l'avantage de clarifier la situation et de limiter les discussions éventuelles en cas de recours.

### lettre recommandée

par courrier électronique (décret du 2 février 2011)

Le texte, qui précise les caractéristiques de cette lettre, reprend cependant les principales dispositions des envois postaux mais nécessite l'intermédiaire d'une tierce personne.

Lors du dépôt d'une lettre électronique, l'expéditeur doit indiquer :

- \* son nom et prénom (ou raison sociale), son e.mail et son adresse postale.
- \* le nom et prénom (ou raison sociale) du destinataire et son accord préalable à recevoir une lettre recommandée électronique,
- \* si la lettre recommandée fait l'objet d'un accusé de réception ou non,
- \* s'il s'agit d'une lettre recommandée dont le contenu sera imprimé sur papier ou pas.

Le tiers est alors chargé de l'acheminement de la lettre recommandée. Il doit renvoyer une preuve du dépôt à l'expéditeur et doit informer le destinataire, par un courrier électronique, qu'une lettre recommandée électronique va lui être envoyée, sans lui communiquer l'identité de l'expéditeur. Ce destinataire dispose alors de 15 jours à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour l'accepter ou la refuser.

C'est compliqué, il faut être trois ..... ça fait peur.

Rassurez-vous, cette procédure est réservée aux situations de l'exécution ou de la conclusion d'un contrat.

Il n'est tout de même pas interdit se demander quel est son intérêt. Et, connaissant l'Administration, ou peut toujours craindre qu'un technocrate s'en inspire et nous l'impose demain.

### Relevé dans "forêts de lorraine"

A la suite d'un article sur le bois - énergie renouvelable, sous le titre :

Autoconsommation et affouage : une activité importante, mais des volumes mal connus.

... il est important d'encadrer ces pratiques ...et de veiller à éviter les circuits parallèles de commercialisation de bois de chauffage qui viennent concurrencer les entreprises de la filière. Des textes sont actuellement en cours d'examen pour répondre à ces préoccupations.

Et tant pis pour les courageux qui, dans nos campagnes, appliquent le slogan ''travailler plus pour gagner plus !'' ... sans que cela coûte à la collectivité.

### **Projets**

En 2012, il est vraisemblable qu'aucune opération d'envergure, en dehors des travaux de la 2<sup>e</sup> tranche d'assainissement, ne sera entreprise. Toutefois, comme lors de la 1<sup>ere</sup> tranche, des gaines seront posées dans les tranchées, en attente pour l'enfouissement des réseaux secs.

### PACTE 57 - acte II

Pour la période 2012 – 2014, le Conseil Général de la Moselle reconduira son mode de subvention aux communes (en le simplifiant un peu avec la suppression du niveau d'arrondissement).

Nous savons déjà que nous bénéficierons d'une <u>enveloppe garantie de 30 287 €</u> (contre 25 239 € pour la période 2009 – 2011). A cette somme pourra s'ajouter une dotation sur les fonds mis à disposition de Conseiller Général pour son canton (10 000 € pour 2009-2011). A noter que pour la période <u>2005-2007</u>, la dotation totale était de 40 866 €.

Il était envisagé, et ce sera à confirmer, d'utiliser cette subvention pour continuer l'enfouissement des réseaux secs. Devrait être concernée la partie de la rue des 3 cantons entre le transformateur à son carrefour avec la Grand' rue et celui à son carrefour avec la rue de la Lache. Alors les 2 lignes aériennes Moyenne Tension qui alimentent le village depuis la ligne principale Metz – Faulquemont pourront être supprimées.

Les services de l'UEM ont commencé à étudier les plans. Il apparaît déjà que, suite à la suppression des poteaux béton, il faudra dans le même temps prévoir des travaux rue de la Garde de Dieu et rue de Plappecourt (partie basse).

### lotissement communal

La conjoncture économique actuelle ne conduit pas les professionnels à envisager de grandes opérations.

Pourtant, il nous faudra construire pour :

- \* budget général : aider au financement des investissements à faire par la vente des terrains à bâtir
- \* budget assainissement : répartir le fonctionnement de la station d'épuration sur plus d'habitants qui consommeront plus d'eau ; encaisser des participations pour raccordement à l'égout (PRE).

Pour l'instant, vu les sommes avancées dans l'assainissement et en particulier au niveau de la TVA, nous sommes condamnés à l'attentisme.

Fin 2011, nous utilisions 170 000 € sur la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole (ce qui correspond, pour un particulier, à un découvert autorisé). Les causes :

- la TVA payée en 2011 et qui doit nous être remboursée à hauteur de 143 900 € en 2012 (quel mois ?)
- 37 700 € de retenue de subvention par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse jusqu'à l'attestation de conformité de la station d'épuration (vérifications à faire par un organisme spécialisé)

Mais dés que la visibilité sera améliorée du point de vue financier, nous pourrons remettre le sujet à l'ordre du jour et peut-être choisir entre 2 stratégies :

- vendre du terrain à un lotisseur qui se chargera de toutes les tâches (aussi bien administratives que de génie civil)
- envisager une petite opération (entre 5 et 10 parcelles) à faire étudier par un cabinet spécialisé (la commune ne possède pas de service adéquat) puis gérer l'opération directement par la commune, qui en prendra le risque financier.

# Assainissement : le cas de la rue du Pâtural

Après la première facture d'eau avec le nouveau montant de la redevance d'assainissement, il semblerait que différents mouvements (d'humeur ?) aient eu lieu dans le village au sujet de la rue du Pâtural (celle du maire !).

D'après certains bruits, une pétition aurait même été initiée, mais sans suite.

### Faut-il raccorder la rue de Pâtural à l'assainissement collectif du village?

Un petit tour (non exhaustif) des arguments utilisables.



- \* pour l'égalité des habitants du village
  - = devant la redevance d'assainissement, tout en restant dans le cadre de la loi.
  - = devant les charges :

toutes les habitations de la rue du Pâtural non raccordables au réseau actuel sont équipées d'un dispositif autonome d'épuration (ce qui n'était pas le cas dans le reste du village). Son entretien et sa réhabilitation éventuelle, s'il ne correspond plus aux normes en vigueur, sont à la charge des propriétaires.

\* pour une simplification administrative.

après ces travaux il ne resterait plus que 2 habitations non raccordables au réseau. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui doit théoriquement être mis en place pour le 31 décembre 2012, serait alors très réduit.

\* pour une avancée dans le problème des remontées d'odeurs par le réseau pluvial rue des 3 cantons vers Servigny.

les fosses du côté droit seront déconnectées lors de la 2<sup>e</sup> tranche des travaux et il ne restera alors plus que 2 causes envisageables :

- + fosse(s) rue du Pâtural fonctionnant mal
- + inversion de branchements eaux usées eaux pluviales

La 1<sup>ere</sup> cause n'aurait plus lieu d'être.



\* coût engendré

pour seulement 6 habitations, la dépense (pompage – conduite de refoulement – création de branchements séparatifs – déconnection des fosses existantes), serait au moins égale à celle du chantier rue des Rentiers – En Grand' Rue – impasse du moulin.

- \* non subventionnement éventuel par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
  - puisque son objectif se limite à raccorder 80 % des habitations existantes
- \* problèmes de terrains
  - l'usoir est large devant les n° 5 et 9 et permet le passage d'une conduite. Mais il se réduit à la largeur d'un trottoir devant les n° 13 et 17 et on y trouve déjà : la conduite d'eau potable (avec même un compteur sur le domaine public), une conduite de refoulement du SEBVF vers le réservoir de Frécourt (Ø 30 cm), un gros collecteur d'eaux pluviales (Ø 60 cm)
  - où placer l'unité de pompage pour récupérer toutes les eaux usées sans creuser trop profondément ?

Un choix a été fait au conseil municipal (pas à l'unanimité).

Un autre pourra toujours être fait dans le futur ...

à condition d'en trouver le financement et de régler les problèmes techniques.

### Retour dans le passé :

### extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Raville

Il y a 100 ans

On vendait déjà le patrimoine ... sous prétexte d'inutilité

\* à priori, ça ne s'est pas passé sans heurts (séance du 5 novembre 1911)

Vente d'un lerrain communal più de la maison Misho.

Monsieva le Maire soumet à l'appréciation du consil municipal que le sieur Ignace Misko a Rollingen lui a anew la demande l'acheter à la commune un krain situe au village de Rollingen et inverit au garache sous Hur T 1º 131, d'une continance de 35 mêtres parrès et qu'il en a fait l'offre de 40 M; que pendant l'enquête de commodo et incommodo, faile à ce sujet du 14 au 18 octobre, on n'a présenté aucune riclamation contre cotte venk, si ce n'est que le sieur François Bir de Rollingen qui, sous toute fois s'opposer à cette vente, a caprime le déux d'acheter lui - même le terrain en que tion, ou qu'il servait boujours de place de fumier à sa maison 1881 et qu'il in offre 60 M; que les experts out estime le serrain en question à 2,50 th le miste carrie 2 me 80 Mb. Le conseil municipal présent après mure délibé-ration, emsidérant qu'il y a double assatur, considérant que les experts ent estimé le terrain en question 80 k, Vidare consentir à la vente publique aux enchères du breain en question. Il fice la min à prix à 80 M, comme il a élé estimé par les experts, et il pric louiser le Directeur, un que ce serrain ne pourrait être Vancune autre utilité à la commune, de bien vouloir wer le son influmes près de l'autorité sompétante, à ce oper cette vente soit autorisee.

Achat de bancs four l'écolo et réfection re plancher re l'école. Monsieur le Macie soumet à l'appréciation du conseil municipal que lors de la Pornière révision de l'école en novembre 1910 Monsieur l'inspecteur des écoles ait constaté que les bancs de testeuls ne sont plus convenables et qu'il y a nécessité de les remplacer.

<sup>\*</sup> mais il y avait aussi un autre problème dans la commune (séance du 12 mai 1912)

Or plus le plancher de l'école est auxi en mauvais état et à cette oceasion il faudrait le remplacer. Le freus pour les banes se montent à 350,50 %, coux du plancher à 275 %, le sout none à 625,50 %. Lux remarde aresis à londeur le Récisent de la Corraine il nous est accordé une subvention de 300 % sous son dition que le reste de 325,50 % soit payé par la commune. Le conseil municipal présent, vu esté présentation, considérant que l'áchat des banes et la refection du plancher de l'école sont très urgent, récide l'exécution du plancher et il vôte au chap. T. hitre 32 du budget entretien des bâtiments communaux, la somme de 325,50 %. Cette somme sera fuire sur les fonds restants en caisse que l'exercice 1911.

\* alors on utilisait déjà l'argent des "bijoux de famille" pour financer le fonctionnement (séance du 22 septembre 1912)

Imploi du Sur proposition de Monseiur le Maire le consul numicipal produit ut d'aris que le produit de la vente du terrein pris de la nouveau de terrain plancher de la salle d'école. Il charge Monseiur le Maire pris de la faire les desnarches neuveres pres de l'autorité commaion Misko pétante afin d'en oblenir l'autorication.

\* dans le même temps, le Bureau de Bienfaisance achetait des terrains (séance du 27 novembre 1912)

Serains au Se la Velibération Du bureau De bienfaisance de se lieu dit dous four pour soncernant l'acquisition De Deux Serains au lieu Vit y Sous la Cuilerie, ban De Rollingen et de bienfaisance

mais, pour équilibrer ses comptes 1912, la commune est obligée de lui verser une subvention (séance du 18 octobre 1913) dont le montant dépasse le produit prévisionnel de la vente.

Subvention

Monume le Maire informe le souveil municipal prinent que au bureau le somple de gestion le bureau de bienfaisance pour l'éxercie de bienfaisance.

1918 a élé clôture avec un excédant le lépenses le 93,59 M la guelle somme loit être souverte par la commune.

Le conseil municipal vôte à cet effet al chap Thite 99 lu buiget le l'exercice 1913 la somme le 93,59 de à verser au bureau le bienfaisance somme subvention pour l'exercice 1911.

Les distractions étaient alors peu nombreuses, aussi beaucoup d'habitants de nos villages pratiquaient la pêche. De plus, le produit de cette activité permettait de varier les menus.

Socation

Monsieur le Président soumet à l'appréciation du conseil
de la municipal sine circulaire du président du syndicat
piète

de la Vied dans laquelle il est exposer, qu'il y aurait lieu
de lour la pièche dans la Vied et que le produit de cette
louation Voit être employé à l'entretien de la Vied.

Le conseil municipal présent, après mine déliberation,
déclare qu'il n'y a pas lieu de louer la pêche dans cette

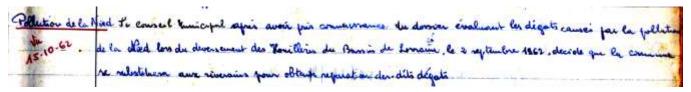
Chacun voulait certainement rester maitre chez lui (séance du 31 mars 1912).

100 ans après, sur le ban de Raville, le droit de pêche est toujours exercé directement par le propriétaire riverain.

### Il y a 50 ans

commune.

\* En l'absence d'association de pêche, c'est à la commune de défendre les particuliers (séance du 7 octobre 1962)



\* le village se modernise (séance du 11 novembre 1962)

-	A lecepte le projet que ché et le deux des travaire qui d'élève à 2712,38 NF.
	2. rollieite la subjection du département
1 1	3: donne pomora à 4. le Haire de faire doutes les chémareles estiles en me d'eme prompte malisation
	4- confie l'execution des travaire à l'Usine de le Volle de Metz.
	5- confri l'étude et la surveillance des Travaire à l'Usine d'électricité de Metz.
	75
1	6 - en ce qui souceure le financement décide de fanticiper dans la proportion du pouseubage
0. 2	at the transfer to the transfe
-12.62	ne sera pas subsentionne par le défantement soit :
5112. E2	ne sera pas subsentionnes par le defantement roits.  Montant du dens 2719,38NF
5,12,62	Mondant du dens 2713,38 NF
Syla er	Mondant du desia 2712 ,38 NF Mondant restructionnable 1052,38 NF
Sul a	Mondant du dens 2713,38 NF

\* Et un fait divers qui a mis Raville sous le feu des projecteurs de l'actualité

Le Conseil Junicipal demande à la Direction des Services de Sante de prendre toutes les messures en one de la salubrité jublique en désinfectant par les moyens que les Pervices de Sante jugeront nécessaires de Yok Grandicher et seci dans les plus brefs délais.

3 mets ajoutes!

Samedi 29 Septembre 1962 -

# «OPÉRATION PUCES» TERMINÉE A RAVIL

## grâce à la diligence des services départementaux d'hygiène

Nous avons relaté, hier, la fermeture de l'école et de la mairie de Raville, décrétée après la véritable invasion de puces qui s'était produite dans la majeure partie du village. ces derniers jours.

On salf, en effet, que les servi-ces départementaux d'hyglène avalent été appelés à désinfecter l'immeuble occupé par M. et Mlie Grandidier, à la suite du décès du vieillard, survenu dans des circons. tances peu communes.

Malheureusement, M. le Curé de Bionville, M. le Maire de Raville, ainsi que l'instituteur, avaient été cruellement mordus par une verl table colonie de puces, alors qu'ils effectualent les constats d'usage dans la maison Grandidier. De nombreux curieux, ainsi que, pra. tiquement, tous les enfants de Ra. ville, furent également « envahis » par des centaines de puces, et il failut procéder, dans toutes les fa-milles du village, à une désinfec-tion poussée.

tion poussée.

Il restait néanmoins à désinfecter les lieux publics de la localité, et c'est ca qui a été fait hier matin, par les soins de la direction départementale de la Santé. Des apparells, projetant des essences de pirètre, ont en effet été instal. lés dans la salle de classe de l'école, dans la salle de réunion du conseil municipal, ainsi qu'à l'église, éliminant ainsi toute possibilité d'extension de l'invasion des puces qui risquait de prendre des ces qui risqualt de prendre des proportions peu intéressantes pour la population.

Santé, qu'une situation normale a pu être rapidement rétablie. Le Dr Fize, médecin-inspecteur, a pris personnellement les opérations en mains, avec le concours du chef de la brigade de gendarmerle de Courcelles-Chaussy, et la désinfec-tion a été menée rationnellement. Hier matin, la situation était redevenue normale et les écoliers et écolières de Raville ne garderont qu'un souvenir amusant des événe. ments.

Par contre, M. le Curé de la paroisse et le secrétaire de mairle,
instituteur, portent encore les mar.
ques profondes et multiples de
cette « offensive » des puces, car
lis ont été cruellement mordus.'
Pour l'ensemble du village, la situation a été rétablie par la pluie
qui a lavé littérallement les rues,
contribuant ainsi à exterminer une

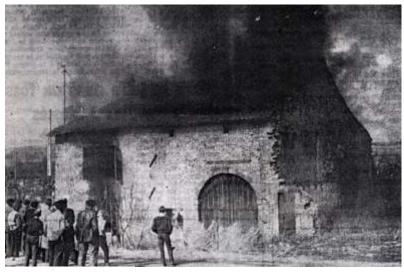
contribuant ainsi à exterminer une grosse quantité de la vermine.

Epilogue de cette affaire : une vieille maison sous scellés et une vieille demoiselle qui a été transportée à l'hospice départemental de Gorze.

Quant aux services départemen. taux de la Santé, ils procèdent ac. tuellement à une analyse des puces récupérées sur place, afin de déterminer si leurs morsures peu. vent présenter un danger pour les habitants de Raville qui en ont été les victimes, Mais il ne semble pas, C'est grâce à l'Intervention de à priori, étant donné que quelques M. le sous-préfet Faure, de Metz- jours se sont déjà écoulés depuis Campagne, et des services de la je jour fatidique, qu'il puisse y direction départementale de la avoir des suites sérieuses.



# A Raville, pour venir à bout des puces... Les pompiers activent l'incendie



## au lieu de l'éteindre

Comme le conseil municipal l'avait demandé, la méthode a été expéditive!

Par la suite (séance du 13 janvier 1963) :

La CH aper avoir juis commensance des faits emposes par le nieu ou l'état des beux, va le dange représente par la moison Grandidier, un la décision de Melle Grandidier de mandater 11 eules pour vendre ser breis, devide l'acquierition de la marion Grandidier

Puis le terrain fut comblé et une maison d'habitation y a été construite.

### Réformes des collectivités territoriales :

suite ...

Depuis le printemps, les élus sont vraiment mobilisés autour de la réforme des intercommunalités, le Préfet ayant publié son projet avec une "banane bleue" autour de Metz-Métropole.

A la Communauté des Communes du Pays de Pange (CCPP), il avait paru "naturel" au cours des discussions de demander la modification du projet préfectoral et de défendre le périmètre : CCPP + Communauté du Haut Chemin (Vigy) + communes de la rive droite de la Moselle.

Au fil du temps, il est apparu que certaines de ces communes étaient réticentes à cette proposition. Si elles acceptent de travailler avec le Haut Chemin, elles ne veulent pas s'associer avec la CCPP.

Si bien qu'à la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) aucune décision n'a été prise.

Et maintenant?

Seule consolation (?): Coincy et Montoy-Flanville restent avec nous.

2 attitudes sont possibles:

- \* suivre l'enthousiasme des sportifs de devant la télé et chanter à tue-tête : "on a gagné"
- \* rester perplexe et se demander si il ne va pas y avoir une 2<sup>e</sup> phase : tous à Metz-Métropole!

Mais, pour continuer de travailler dans une atmosphère sereine, on peut se dire : puisque les "pauvres communes riches" de la rive droite ne veulent pas de nous, ne les supplions pas.

Toutefois, comme le souligne le Président du Haut Chemin : "on ne peut pas fusionner avec la seule CCPP, ça ne sert à rien de mettre 2 squelettes ensemble".

Faut-il en revenir à une proposition déjà faite par le maire de Montoy-Flanville, Eric GULINO, en mai dernier ? Il la réitère dans une lettre adressée au Président de la CCPP, Roland CHLOUP :

"La CCPP ... s'est positionnée initialement pour la fusion CCPP, Haut Chemin et les communes de la rive droite ... .

Force est de constater que cette proposition, qui n'a pas été retenue par la commission n'a pas été, pour autant, soutenue par toutes les communes du Haut Chemin et les communes de la rive droite ... Certaines se sont même opposées à ce regroupement. D'autres ne l'ont pas mentionné dans leur délibération, et au final, certaines ont adhéré au projet, contraintes et forcées, tout en précisant que la fusion n'était pas immédiate mais reportée.

Cette attitude m'a choqué, et j'ai fait part au Président de la CCPP que je ne partageais pas son projet de fusion de la CCPP avec les intercommunalités du nord.

Je crois au potentiel de notre territoire et à son avenir. Nous avons une richesse exceptionnelle : notre cadre de vie, nos paysages, notre environnement, notre ruralité, notre péri urbanité. Je voudrais aussi préciser que je ne crois pas à la possibilité pour la CCPP de rester en l'état. Cette position risque de nous affaiblir, si effectivement de part et d'autre, au nord comme au sud, les intercommunalités se structurent. Nous risquons d'être un territoire isolé, et donc facilement récupérable par l'agglomération messine.

... l'intérêt que nous aurions à ouvrir un dialogue avec la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés du Vernois, de l'aéroport et de Rémilly.

Je vois 3 raisons qui devraient nous inciter à renforcer cette nouvelle structure.

- \* Tout d'abord, cela contribuerait à avoir un pôle de communes périurbaines important
- \* De plus, cela nous permettrait d'amplifier nos politiques de proximité et nos projets de territoires, car la composition sociologique de nos communes est identique
- \*Enfin cela permettrait de reformer, dans cette intercommunalité, le lien historique de l'ensemble des communes du canton de Pange.

affaire encore à suivre ...

### CCPP

### Voie verte ...

Envisagée dés 2007, inaugurée le 11 juin 2011, la voie verte est un succès indéniable : vu sa fréquentation, la population semble se l'être rapidement appropriée.

Cette infrastructure importante pour notre secteur emprunte le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer (fermée en 1971) sur une longueur de 12.1 km, de Courcelles sur Nied à Landonvillers, en traversant 5 communes.

Elle fait le bonheur des promeneurs, isolés ou en famille, aussi bien à pied qu'en vélo, patins à roulettes ou autres "engins".

A condition que tout le monde en respecte le *règlement*, pourtant peu contraignant.

La voie verte constitue une voie cycliste et piétonne à double sens de circulation pour les usagers. La circulation des véhicules à moteur y est interdite.

Les utilisateurs de la voie ne doivent pas faire obstacle à la circulation publique.

Chaque usager doit avoir un comportement respectueux des autres usagers.

Cyclistes et cavaliers veillent à ralentir jusqu'à l'allure du pas à l'approche et au croisement de tous les autres usagers de la voie. La circulation des cyclistes est limitée à 20 km/h.

Les chiens sont admis mais doivent être tenus en laisse et maîtrisés.

Au débouché de la voie verte sur les voies dépendant du domaine routier communal ou départemental, ses usagers doivent céder le passage aux usagers des voies rencontrées.

### ... et autres chemins de randonnée ...

Les autres communes ne seront pas oubliées.

En effet, en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), 18 sentiers et boucles ont été cartographiés. Les critères retenus étaient :

- \* la <u>qualité</u> : intérêt touristique ; boucles de longueur inférieure à 15 km ; intérêt pour la pratique de la randonnée (dont variété et confort : au maximum 30 % sur voies revêtues) ; hébergement ; restauration
- \* la sécurité : passage possible sur routes de trafic inférieur à 1 500 véhicules/jour
- \* la <u>pérennité</u> : passage uniquement en domaine public pour pouvoir être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et être ainsi protégés par la loi.

Mais seules 6 boucles ont été retenues par le Département de la Moselle et seront subventionnées : Courcelles-Chaussy - voie verte – Landonvillers - forêt de Courcelles-Chaussy (12.1 km) ; Silly sur Nied – Landremont - Pange – Courcelles-Chaussy (14.1 km); Maizeroy – voie verte - Pange (7.4 km) ; Courcelles sur Nied – jardins fruitiers de Laquenexy (5.6 km) ; Servigny les Raville – Mont Saint Pierre (10.7 km) ; Courcelles sur Nied – Sorbey - Mécleuves (12.8 km).

A noter que la prolongation du sentier des Huguenots de Vaudoncourt à Metz fera l'objet d'un statut particulier.

Pour le GR 5G qui va de Sarrebruck à Metz par Raville et qui est le support d'un itinéraire des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, des crédits européens devraient être recherchés. Son tracé de Fouligny à Plappecourt par les Voies Communales n° 1 (chemin de la Bosse) et n° 3 (chemin de Plappecourt) est déjà inscrit au PDIPR suite à la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 1998.

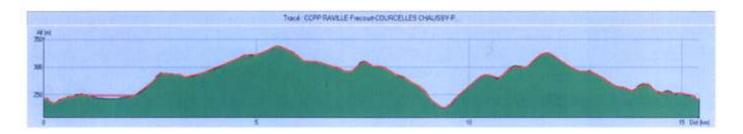
### ... dont la boucle de Raville

D'une longueur de 15.4 km, son départ est prévu sur le parking de l'église. Direction Frécourt, par une variante du GR 5G, puis descente panoramique vers Courcelles-Chaussy et retour par Plappecourt (2<sup>e</sup> variante du GR 5G). – carte p. 15 -

Le parcours emprunte sur  $1/5^{\rm e}$  des voies revêtues (goudron, macadam) et sur 2.7 km des routes départementales (RD 4 et RD 103 l) qu'il faudra sécuriser par une signalisation particulière pour les automobilistes.

Un problème de compétences : prévoir aussi des travaux de débroussaillage sur une distance de 500 m entre les fermes de Plappecourt et le ban de Raville (commune de Vaudoncourt – Varize).

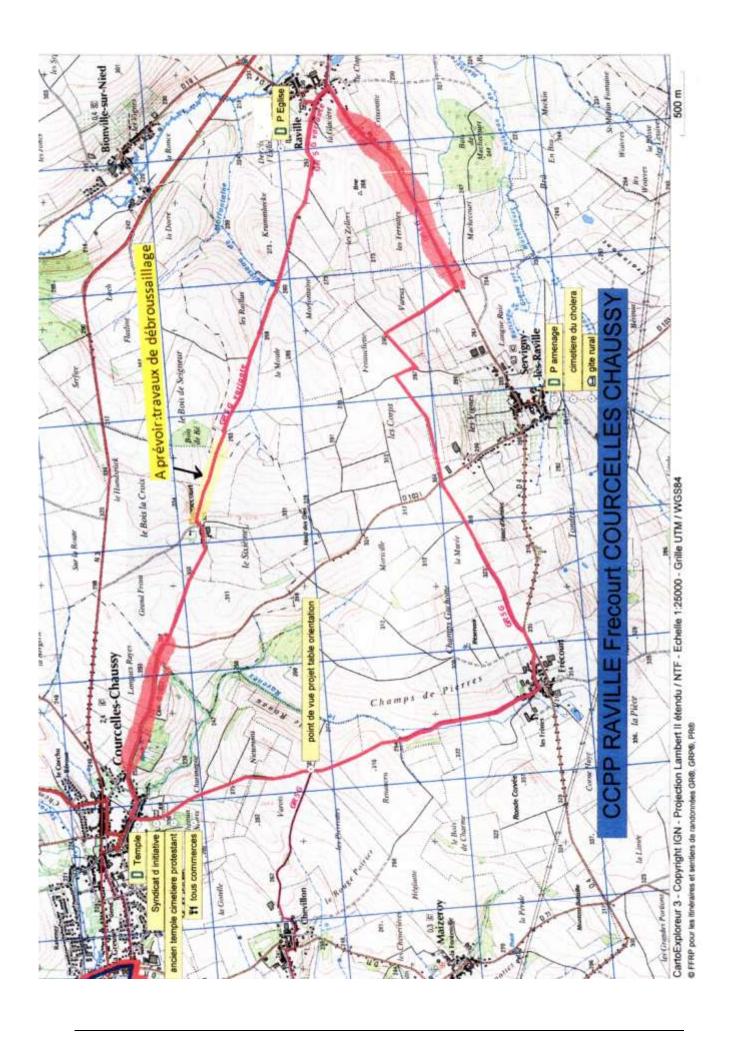
Il est envisagé pour le mode pédestre uniquement (ou VTT ?).



### D'autres projets

- \* création d'une **chorale** au sein de l'école de musique communautaire (contact : Audrey WEINTZ, secrétaire de l'école de musique 03 87 64 39 02)
- \* achat groupé de **défibrillateurs cardiaques** avec le soutien financier de notre députée, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (12 000 € sur sa réserve parlementaire, soit un taux d'environ 50 %). Raville en a commandé un du modèle automatique à poser à l'extérieur.





### Journal du Sivu - Année 2011

### effectifs au 14 – 11 – 2011

			village d'origine							
classes		école	extérieurs SIVU (*)	Fouligny	Guinglange	Hémilly	Raville	Servigny	Villers Stoncourt	effectifs par classe
maternelles	petits	Raville	4	1	3	0	8	2	5	23
	moyens	Raville	1	1	3	3	4	2	5	19
	grands	Servigny	0	2	6	2	3	2	5	20
primaires	CP	Fouligny	0	0	4	1	6	5	4	20
	CE 1	Hémilly	0	2	0	3	6	4	4	19
	CE 2	Guinglange	1	0	4	1	2	5	5	18
	CM 1			0	1	0	0	6	0	7
										25
	CM 1	Villers	0	1	0	0	2	0	0	3
	CM 2	Stoncourt		1	5	2	4	7	4	23
										26
Total par village			6	8	26	12	35	33	32	152

(\*) il s'agit des villages de : Marange-Zondrange, Zimming, Hallering, Mainvillers

soit, dans les 3 classes de maternelles : 62 élèves

4 classes de primaire : 90 élèves

Mesdames SAGER Sylviane, MARRION Ingrid et PERILLI Nadine, font un travail remarquable au sein du SIVU.

Elles accompagnent aussi les enfants lors des trajets scolaires.

A plusieurs reprises, elles se sont retrouvées en bout de parcours à attendre les personnes qui n'avaient pas été présentes pour récupérer les enfants à la sortie des bus.

Nous demandons aux parents de prendre leurs dispositions pour que ces désagréments ne se reproduisent plus. Il faut savoir que notre personnel, après une journée de travail, a aussi à s'occuper de ses enfants et de sa vie de famille.

### Séance du 07 avril 2011

- ♦ Compte administratif 2010
- ♦ Compte de gestion 2010
- ♦ Affectation du résultat 2010
- ♦ Budget primitif 2011
- ♦ Participation 2011 des communes
- ♦ Accueil des élèves en cas de grève ou d'absence de transport
- ♦ Salaires personnel
- ♦ Demande de subvention
- **♦** Emprunt

Pendant cette réunion, le SIVU a instauré un règlement concernant l'accueil des élèves en cas de grève ou d'absence de transport scolaire dont voici les articles :

### Accueil en cas de grève des enseignants

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'utiliser le personnel ATSEM du SIVU, pour assurer l'accueil des élèves dans les classes où l'enseignant est en grève.

Les communes s'engagent à l'unanimité à reverser au SIVU la participation octroyée par l'Inspection Académique.

### Accueil en cas d'absence de transport scolaire

Lorsqu'il n'y a pas de transport scolaire pour des raisons d'intempéries ou autres, les enfants qui sont inscrits dans une classe hors de leur village sont dans l'incapacité de s'y rendre.

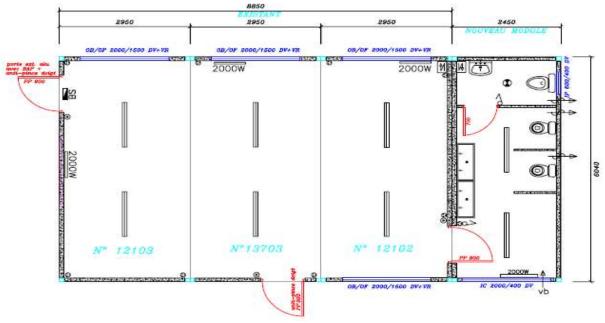
Le Conseil Syndical décide donc, à l'unanimité, d'assurer l'accueil de tous les enfants du village, quel que soit leur niveau, par l'instituteur présent, dans la salle de classe du village.

### Séance du 06 juin 2011

♦ Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à 26 h.

### **Projet**

Le Maire de Raville souhaite récupérer les locaux occupés par la classe des maternelles moyens. Le SIVU a voté la mise en place d'un équipement préfabriqué pour accueillir ces élèves. La cour de récréation sera la partie commune entre l'existant et l'extension. Il reste des travaux de branchement que la commune de Raville s'est engagée à réaliser et si tout va bien les locaux seront opérationnels pour la rentrée 2012.



L'association des parents d'élèves a organisé un Marché de Noël à Guinglange. Les bénéfices seront redistribués aux enseignants pour diminuer le coût du voyage à Paris qui concerne les classes du CP au CM2.



Michel BAYLAC, Président du SIVU du Haut Saint Pierre

### A l'école maternelle de Raville



Dans le cadre du concours "je fleuris la Moselle", c'est l'école maternelle qui s'est inscrite cette année.

Encadrés par des formateurs du Lycée Agricole, les jeunes ont réalisé un parterre, en face de leur bâtiment, et garni la façade de jardinières fleuries

Après avoir participé à l'inauguration de la voie verte de la CCPP, les enfants ont visité les jardins de Laquenexy où ils ont pique-niqué





Le groupe au bord de l'étang vidangé

mais une vraie appréhension devant les gros poissons.





Une belle réalisation



En route pour décorer le village pour Noël

### Sommaire

page 2 : Editorial

page 3 : Etat civil 2010 - bienvenue à Raville

page 4 : En vrac : populations légales - urbanisme

protection des usagers lettre recommandée

page 6 : Projets : PACTE 57 - lotissement communal

page 7 : Assainissement : le cas de la rue du Pâtural

page 8 : Retour dans le passé : il y a 100 ans

il y a 50 ans

page 13 : Réformes de collectivités territoriales :

suite ...

page 14 : CCPP : voie verte

et autres chemin de randonnée dont la boucle de Raville

page 17 : Journal du SIVU : année 2011

(par Michel BAYLAC)

page 19 A l'école maternelle de Raville

Rédigé par Jean-Paul BECKER

Maire de RAVILLE

Les perdants
sont ceux qui trouvent
toujours des
problèmes,
les gagnants
sont ceux qui
trouvent
des solutions
aux problèmes des
perdants

anonyme

Le pessimiste est condamné à être spectateur

Goethe